

REUNION DU MERCREDI 04 AVRIL 2018

L'an deux mille dix huit, le quatre avril à dix neuf heures trente, le conseil municipal de LOUPES s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Véronique LESVIGNES, Maire.

Présents : Mesdames LESVIGNES, DEGEIL-DELPEYRE, GRAVELLIER, SABATTE, VANASSCHE,
Messieurs AUBERT, CEZERAC, HERAUD, PELLEGRIN , ROUSSEAU, TIBERI

Excusés : Mr UTIEL donne pouvoir à Mr AUBERT

Absents : Mme CARRASCO

Mme SABATTE Sandrine est nommée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h46

Madame le Maire demande l'autorisation de ne pas donner lecture du compte rendu de la séance du 22 janvier 2018.

Conformément aux articles L2121.25 et R2121.11 du CGCT, ce compte rendu a été affiché sous 8 jours et envoyé à chaque conseiller municipal. Madame le Maire invite donc les conseillers à formuler leurs observations.

Aucune observation n'ayant été apportée, le procès verbal est approuvé à la majorité des membres du conseil municipal présents à la séance.

Mme Degeil-Delpeyre est désignée Présidente de séance, à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire quitte la salle et par conséquent ne prend pas part au vote.

La présidente de séance présente et fait voter les comptes administratifs comme suit :

DÉLIBÉRATION 18/10 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017/ BUDGET COMMUNE

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	387 357,96 €
	* Dépenses :	306 473,55 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		80 884,41 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	113 117,60 €
	* Dépenses :	208 062,56€
laisse apparaître un déficit de clôture de		- 94 944,96 €.

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2017 de la commune.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 18/11 VOTE COMPTE DE GESTION 2017 / BUDGET COMMUNE

Les membres présents du Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2017 de la commune,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2017 de la commune dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/12 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,
DECIDE, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Résultat de l'exercice : _____ excédent : 80 884,41 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____ 179 332,41 €

Résultat de clôture à affecter : _____ 260 216,82

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit : - 94 944,96 €.

Résultat reporté de l'exercice antérieur: _____ 22 390,65 €

Résultat comptable cumulé : _____ - 72 554,31 € (D001)

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : _____ 14 089,00 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : _____ 0 €

Solde des restes à réaliser : _____ 14 089,00 €

Besoin réel de financement (D001) : _____ 72 554,31 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement :

Dégagé à la section d'investissement (R 1068) : _____ 86 643,31 €

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : _____ 173 573,51 €

En déficit reporté à la section de fonctionnement (D002) : _____ 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/13 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017/ BUDGET ASSAINISSEMENT

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	84 555.92 €
	* Dépenses :	62 879.35 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		21 676.57 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	23 833.00 €
	* Dépenses :	42 900.59 €
laisse apparaître un déficit de clôture de		- 19 067.59 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2017 du budget « Assainissement ».

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 18/14 VOTE COMPTE DE GESTION 2017 / BUDGET ASSAINISSEMENT

Les membres présents du Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2017 du budget « Assainissement »,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2017 (budget assainissement) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2017 du service « Assainissement » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/15 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,
DECIDE, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : excédent :	21 676.57 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	188 723,17 €
Résultat de clôture à affecter :	210 399,74 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit :	- 19 067,59 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	8 671,19 €
Résultat comptable cumulé :	- 10 396,40 € (D001)
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	18 000,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser :	0 €
Solde des restes à réaliser :	18 000.00 €

Besoin réel de financement (D001) :	10 396.40 €
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Dégagé à la section d'investissement (R 1068) :	28 396,40 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) :	182 003,34 €
En déficit reporté à la section de fonctionnement (D002) :	0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés **décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.**

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/16 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017/ TRANSPORT SCOLAIRE

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	26 874.49 €
	* Dépenses :	22 997.23 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		3 877.26 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	389.86 €
	* Dépenses :	0 €
laisse apparaître un excédent de clôture de		389.86 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2017 du budget « Transport Scolaire ».

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 18/17 VOTE COMPTE DE GESTION 2017/ TRANSPORT SCOLAIRE

Les membres présents du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2017 du budget « Transport Scolaire »,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2017 (transport scolaire) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2017 du service « Transport Scolaire » dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/18 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017, décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : excédent : _____	3 877.26 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____	6 794.89 €
Résultat de clôture à affecter _____	10 672.15 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : excédent :	389.86 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur : _____	16 884,62 €
Résultat comptable cumulé : _____	17 274.48 € (R001)
Dépenses d'investissement engagées non mandatées : _____	00,00 €
Recettes d'investissement restant à réaliser : _____	00,00 €
Solde des restes à réaliser : _____	00.00 €
Besoin réel de financement : 0 €	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : 10 672.15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/19 VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 / LOTISSEMENT « Clos Saint Etienne »

1 – <u>en fonctionnement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	10 560.71 €
	* Dépenses	10 560.71 €
laisse apparaître un résultat de clôture de		0 €
2 – <u>en investissement</u> , ce compte arrêté en	* Recettes :	0 €
	* Dépenses :	10 560.71 €
laisse apparaître un déficit de clôture de		- 10 560,71 €

A la demande de Madame DEGEIL-DELPEYRE, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le compte administratif 2017 du budget « Lotissement Clos Saint Etienne ».

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Dès son retour parmi l'assemblée, Madame le Maire prend connaissance de la décision.

DÉLIBÉRATION 18/20 VOTE COMPTE DE GESTION 2017/ LOTISSEMENT « Clos Saint Etienne »

Les membres présents du Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif 2017 du budget « Lotissement Clos Saint Etienne»,

Après s'être assurés que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Déclarent que le Compte de gestion 2017 (Lotissement Clos Saint Etienne) dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Compte de Gestion 2017 du Lotissement dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/21 AFFECTATION DES RESULTATS BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017, décide, à l'unanimité, des membres présents et représentés de procéder à l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : _____ 0 €

Résultat de clôture à affecter : _____ 0 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice : déficit : - 10 560,71 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur : 196 050,00 €

Résultat comptable cumulé : 185 489,29 € (R001)

Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 0 €

Recettes d'investissement restant à réaliser : 0 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Besoin réel de financement : 0 €

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En excédent reporté à la section de fonctionnement (R002) : 0 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, des membres présents et représentés décide de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2017 comme présenté ci-dessus.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/22 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réduction de la dépense publique implique une baisse des dotations versées par l'Etat aux communes en 2018. Aussi afin d'équilibrer le budget, il est donc proposé une légère augmentation du taux des trois taxes directes locales (0,5).

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le vote des taux :

TAXE D'HABITATION à 16,41%
TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI à 10,77%
TAXE FONCIERE SUR LE NON-BÂTI à 26,83%

Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, DÉCIDE d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Pour 9 Contre 3 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/23 VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS EN 2018

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de voter le montant alloué aux différentes associations subventionnées :

- Association Société Archéologique et Historique Créonnais : 110€
- Association des Familles Loupes-Bonnetan : 250 €
- Association des Prisonniers de Guerre de Salleboeuf : 110 €
- Association du Judo Club de Créon : 100 €
- Association Paroissiale de Loupes-Bonnetan : 200 €
- FNACA du Canton de Créon : 100 €
- Association Française des Scléroses en Plaques (AFSEP) : 110 €
- Les Clowns Stéthoscopes : 100 €
- Association d'aide au développement local par les femmes au Sénégal SUKHALI : 110€
- Association de la section des jeunes Sapeurs Pompiers de Créon-Targon : 150€
- Association Girondine des Infirmes Moteurs Cérébraux : 110€
- Association Communale de Chasses Agréés : 300€

Le montant total des subventions votées pour 2018 s'élève à 1750 €.
Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget communal 2018.

Mr TIBERI étant partie prenante ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité décide :
- d'ADOPTER, les propositions de subventions allouées aux associations.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/24 VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 / COMMUNE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Commune » 2018, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 521 330,51 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 333 160,82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Commune » 2018.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/25 VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 / ASSAINISSEMENT

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Assainissement » 2018, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 262 910,34 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 209 306,74 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Assainissement » 2018.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/26 VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 / TRANSPORT SCOLAIRE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Transport Scolaire » 2018, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 33 272,15 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 17 674,48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Transport Scolaire » 2018.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

DÉLIBÉRATION 18/27 VOTE BUDGET PRIMITIF 2018 / LOTISSEMENT « CLOS SAINT ETIENNE »

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les chiffres du budget « Lotissement Clos Saint Etienne» 2018, étudiés en séance de travail avec les élus.

Il en ressort un équilibre tant en recettes qu'en dépenses.

1-En Fonctionnement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 2 500 400 €

2-En Investissement : - un résultat équilibré (dépenses – recettes) de 1 300 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition de budget « Lotissement Clos Saint Etienne » 2018.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES

L'ORDRE DU JOUR EST EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H55.